

PROJET DE LOI

N° 116

adopté

SÉNAT

le 20 avril 1978

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise, ensemble un échange de lettres, signés à Lomé le 23 mars 1976.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 257 et 309 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise, ensemble un échange de lettres, signés à Lomé le 23 mars 1976, et dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 avril 1978.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) Nota. — Voir le document annexé au n° 257 (1977-1978), Sénat.